Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301300-20230713-DM-59-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2023 Mise en ligne le 24 juillet 2023



DÉCISION MUNICIPALE

N° 59 / 2023 DU 13 JUILLET 2023

DON DE MADAME VALÉRIE BESSER DE 7 TABLEAUX ET 402 ENVELOPPES ARTISTIQUES DE CHRIS BESSER – ADDITIF À LA DÉCISION MUNICIPALE N°41 / 2023 DU 15 JUIN 2023

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions notamment d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

Vu la décision municipale n° 41 / 2023 en date du 15 juin 2023 approuvant le don de Madame Valérie Besser de 409 œuvres (7 tableaux et 402 enveloppes artistiques de Chris Besser),

Considérant qu'il convient de compléter cette décision par l'acceptation du don d'un tableau,

Que ce don n'est ni grevé de condition, ni de charges.

DÉCIDONS

Article 1er

La décision n°41 / 2023 relative au don de Madame Valérie Besser de 409 œuvres de Chris Besser est complétée par l'acceptation du don d'un tableau :

- "Métamorphoses 24", 1993. Huile et sable sur toile, 68 x 32 cm.

Article 2

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

Article 3

Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le maire,

Signé : Florian Bercault